AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0827
FR0004023208-FS0329

18 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2017, la société civile Magellan SC[1] (16 avenue Elisée Reclus, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 avril 2017, le seuil de 5% du capital de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS et détenir individuellement 802 095 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et 2,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition hors marché, par Magellan SC, de 433 000 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS auprès de la société Premier Investissement SAS.

À cette occasion, le concert composé des sociétés par actions simplifiée Premier Investissement[3] et Premier Associés[4] (50 route de la Reine, 92100, Boulogne-Billancourt), de M. Olivier Mitterrand et ses enfants et de la société civile Magellan SC[1], n'a franchi aucun seuil et détient, au 16 avril 2017, 14 993 970 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS représentant 25 872 862 droits de vote, soit 93,48% du capital et 95,27% des droits de vote de la société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Premier Investissement SAS[3]	11 974 121	74,65	22 317 673	82,18
Premier Associés SAS[4]	2 200 000	13,72	2 733 250	10,06
Magellan SC[1]	802 095	5,001	802 095	2,95
Olivier Mitterrand et ses enfants	17 754	0,11	19 844	0,07
Total concert	**14 993 970**	**93,48**	**25 872 862**	**95,27**

[1] Contrôlée par M. Moïse Mitterrand, lequel est également dirigeant et associé minoritaire de la société Premier Investissement SAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 039 755 actions représentant 27 156 258 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par M. Olivier Mitterrand.
[4] Contrôlée par la société Premier Investissement SAS.